



ᐃᓄᓴᓐ ᐅᓴᓴᓐ ᐱᓐ ᐱᓐ ᐅᓴᓴᓐ ᐱᓐ ᐱᓐ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

Le 2 avril 2020

À : Tous les employés
De : La Direction

Objet : Consignes d'utilisation du masque N95

Bonjour à tous,

Le présent mémo vise à clarifier les consignes d'utilisation du masque N95 en lien avec la réglementation applicable à la pandémie de covid-19. La CNESST a récemment statué que le port du masque N95 est **requis** pour tous les employés œuvrant auprès d'usagers (possibilité de contact à moins de 2m) en zone tiède ou chaude. En cas de technique générant des aérosols pour un usager en quarantaine préventive le port du masque N95 est également requis.

Une zone tiède ou chaude est définie par une pièce fermée ou un rayon de 2 mètres autour de l'usager qui est suspecté ou confirmé d'avoir la COVID-19. Ceci peut donc être, le cas échéant, une chambre de patient, un local de clinique, les salles de réanimation, un domicile ou la zone de pré triage, triage et de dépistage.

Donc si un patient est suspecté ou confirmé d'avoir la COVID-19, le port du N95 est requis. Voici les cas de figures fréquents :

- Cas confirmé à la COVID-19 (zone chaude)
- Contact d'un cas de COVID-19 (zone tiède)
- Personne avec symptômes compatibles pour la COVID-19 (zone tiède)
- Lors d'un prélèvement COVID (zone chaude et tiède)
- Technique générant des aérosols (zone chaude, zone tiède et zone froide si l'usager est en quarantaine préventive)

Veillez noter que les patients en quarantaine froide ne sont pas considérés comme des cas suspects en l'absence d'exposition documentée. Un masque de procédure et les précautions habituelles (isolement, blouse, protection oculaire, gants) sont donc indiquées et suffisantes. Pour ces personnes, il faut seulement porter un N95 si une intervention médicale générant des aérosols (IMGA) est requise.

Si l'usager ne répond pas aux cas de figures ci-haut, les dépistages préventifs fait à l'admission ne nécessitent pas de N95.

Quand changer le N95?

Le N95 peut être porté en continue ou ponctuellement. Il est toutefois préférable de le porter en continue si les soins le permettent afin d'éviter les manipulations (risque de contamination). Un masque N95 peut être portée pour un maximum de 8 heures en continue. Une fois le N95 retiré, il faut le jeter et en prendre un nouveau.

Afin de clarifier l'utilisation applicable au CSTU, dans les sites non traditionnels (SNT) COVID ou dans une zone tiède en village, le personnel attiré au triage ou qui fait les dépistages doit porter le N95 de façon continue et le retirer seulement lors des pauses et des repas. Pour les zones tiède/chaudes en CLSC et à l'hôpital, il faut retirer le N95 et le jeter une fois sortie de la chambre ou du local où se trouve l'utilisateur. Un nouveau N95 sera requis lors du prochain soin. Au département, le port du masque de procédure est nécessaire au poste des infirmières et dans les aires communes des zone tiède et chaude si aucun usager n'y circule. Les intervenants qui doivent se déplacer à domicile chez des usagers symptomatiques ou contacts d'un cas de COVID doivent également porter un masque N95.

Chaque employé à la responsabilité de s'assurer d'avoir un *fit test* à jour (moins de 2 ans) et de vérifier que son service possède les bons N95 pour ses besoins. Des commandes peuvent être faites par vos responsables si le type de N95 que vous avez besoin n'est pas disponible.

Une communication ultérieure suivra afin de rendre des plages disponibles pour la réalisation de fit-tests. À cet effet, pour prendre rendez-vous pour un fit test, veuillez communiquer par courriel à UTHC SST OHS (CSTU) uthc.sst.ohs@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre collaboration!